

Environnement. Le collectif Cœur de Parc interpelle les candidats aux municipales sur l'avenir du site classé et du parc des Calanques.

Les candidats et les calanques

■ Le collectif Cœur de Parc a décidé d'interpeller les candidats aux municipales sur le devenir du périmètre classé, avec pour objectif de leur demander des « engagements précis » plutôt que des « promesses électorales ».

Deux questions « simples et déterminantes » ont été posées à tous.

La première est des plus claires : sont-ils « favorables à l'intégration de la totalité du site classé terrestre et maritime ciotaden dans le futur Cœur de Parc » ?

En effet, l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public, acquise de haute lutte, par ce collectif de 40 associations, était un préalable indispensable, mais l'intégration du dit périmètre demeure un enjeu fondamental. Il permettrait, selon le collectif, de bénéficier des moyens nécessaires à sa protection et empêcherait également « tout mitage » au beau milieu du périmètre.

Effet concomitant de ce classement en cœur de parc, le reste de la commune serait classé en « zone d'adhésion ». « Une zone tampon périphérique qui ferait lien avec le cœur de parc » explique Alain Matési, porte-parole du collectif.

Et au collectif de poser une deuxième question aux candidats, de « préciser les grands axes de la politique de développement durable qu'ils souhaitaient mettre en place sur la commune, en cohérence avec le Parc National ».

Qui proposera de « développer une politique ambitieuse sur le plan environnemental, avec toutes les transversalités possibles en matière de transports, déchets, énergie » résume Alain Matési.

Karim Ghendouf et Jean-Pierre Repiquet ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils répondraient au ques-



L'intégration du site classé en Cœur de parc reste un enjeu des élections municipales.

tionnaire. Les deux candidats se sont d'ailleurs prononcés pour faire du Parc des Calanques une priorité.

Lors de la présentation de sa liste, le candidat de La Ciotat pour tous avait été très prolix sur le thème. Outre la question du Cœur de Parc, Karim Ghendouf avait lancé comme perspective l'établissement d'un « d'un plan local de l'environnement et d'une charte de la qualité environnementale » pour faire de La Ciotat « une ville exemplaire en matière de dévelop-

pement durable, de gestion et d'économie d'énergie, et de transports ». Et au Conseiller Régional de vouloir concrétiser l'intention par « une liaison entre la gare routière et la gare SNCF, assurée par une navette électrique en site propre ». Ce n'est pas la même affaire du côté de Patrick Boré... Son programme électoral ne prévoit que « l'adhésion au parc des calanques », ce qui semble un peu court pour « bâtir une ville qui respecte son exceptionnel patrimoine environnemental ».

Le collectif devrait dans un premier temps prochainement communiquer l'ensemble des réponses écrites par les candidats, et dans un deuxième temps, les inviter le 2 mars prochain à ratifier une « charte environnementale », mais sur ce point, à une semaine du premier tour, rien n'est moins sûr.

S.F.

▲ Pour tout renseignement, site internet du collectif, www.laciotatcoeurdeparc.org